



CPE : la mobilisation du 4 avril garde toute sa pertinence

déclare la Commission exécutive de la CFDT le 31 mars après l'intervention du Président de la République

Dans sa déclaration, le président de la République reconnaît que la durée de la période d'essai de deux ans du CPE est trop longue et qu'on ne peut licencier sans aucune formalité.

En proposant de modifier la loi qu'il va promulguer, par une autre loi, il considère de fait, qu'elle n'est pas bonne et qu'il est indispensable de revenir devant le Parlement.

Cependant, en choisissant cette méthode et en décidant le contenu de cette nouvelle version du CPE, il sème la confusion, il ne laisse aucune place au dialogue social et ne prend pas les moyens de sortir de la crise que connaît notre pays.

La journée d'action décidée le 4 avril garde toute sa pertinence. Il s'agit par l'ampleur de la mobilisation et le refus de tout acte violent, d'obtenir que la future loi réponde à nos exigences.

Depuis des mois, la CFDT souhaite que s'ouvre un vrai dialogue social pour aboutir à une sécurisation des parcours professionnels, pour que l'université, mais aussi l'ensemble des dispositifs de formation répondent aux besoins des jeunes, des lycéens, des étudiants.

Ces chantiers doivent s'ouvrir sans attendre pour construire des solutions correspondant à la diversité de situation des jeunes.

© **Déclaration de la Commission exécutive de la CFDT**
(communiqué de presse mis en ligne le 31 mars 2006 à 22 h. sur le site confédéral)